

## AVIS POUR INFORMATION

Votre projet est soumis à différentes taxes urbanismes :

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

### Taxe Aménagement :

Part Métropolitaine	5 % taux fixé par délibération du 10/10/2016
Part Départementale	1.60 %
Redevance Archéologique Préventive	0.53 %

### Base de calcul :

Surface de plancher taxable exprimée en m<sup>2</sup> X 705 € \* X taux de TA

*\*Arrêté du 15 novembre 2016 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le m<sup>2</sup> de la taxe d'aménagement.*

Les 100 premiers m<sup>2</sup> sont à taux réduit soit 100 m<sup>2</sup> X 352,50 € X taux de TA

**(Il est donc essentiel d'indiquer la surface de plancher existante dans le cas de demande d'extension ou d'annexe à une construction)**

Stationnement 2000 €\* par place créée X taux TA

*\*la valeur forfaitaire peut varier entre 2000 € et 5000 €, la délibération métropolitaine du a fixé le taux à 2000 €.*

### Exonérations :

1) A hauteur de 50%, des logements et hébergements aidés qui ne bénéficient pas de l'exonération de plein droit. (Locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1 de l'Article 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2 de l'Article L. 331-7),

2) En totalité, les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers, soumis à déclaration préalable.

Ces taxes vous seront réclamées par avis d'imposition dans un délai de 12 mois à compter de la date de décision de l'autorisation d'urbanisme.

Le paiement, si le montant est inférieur au seuil de 1500 €, sera à régler en une seule fois. Si ce seuil est dépassé, le paiement sera à effectuer en deux fois, un premier montant à 12 mois et un second montant à 24 mois à compter de la date d'autorisation d'urbanisme.

*PS : Ces taxes n'incluent pas les diverses participations ou autres à payer auprès d'éventuels concessionnaires de réseaux.*

### Exemples :

- Pour la construction d'une habitation de 120 m<sup>2</sup> avec deux places de stationnement aérien.  
100 m<sup>2</sup> X 352,50 € X taux de TA (5% + 1,6 % + 0,53 %) soit 100 X 352,50 € X 7,13% = 2513,33 €  
20 m<sup>2</sup> X 705 € X taux de TA (5% + 1,6 % + 0,53 %) soit 20 m<sup>2</sup> X 705 € X 7,13% = 1005,33 €  
Et Stationnement 2 places X 2000 € X taux de TA (5% + 1,6% + 0,53%) soit 2 X 2000 € X 7,13% = 285,20 €  
*Soit un total général arrondi de 3 804 €*
- Pour la construction d'une véranda ou extension de 15 m<sup>2</sup> - maison existante de 80 m<sup>2</sup>.  
15 m<sup>2</sup> X 352,5 € X taux de TA (5% + 1,6% + 0,53%) soit 15 X 352,5€ X 7,13% = 376,99€ arrondi à 377 €
- Pour la construction d'une véranda ou extension de 15 m<sup>2</sup> - maison existante de 120 m<sup>2</sup>.  
15 m<sup>2</sup> X 705 € X taux de TA (5% + 1,6% + 0,53%) soit 15 X 705 X 7,13% = 753,99 € arrondi à 754 €

*(La différence entre les deux exemples d'abri de jardin s'explique par la surface déjà existante, dans le deuxième cas la surface existante est supérieure à 100 m<sup>2</sup>)*